

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 13 décembre 2022

Délibération
n°244-2022
Point 4.7.1

Point 4.7.1 de l'ordre du jour

Indemnités forfaitaires de sujets d'expériences non médicales et non cliniques

EXPOSE DES MOTIFS :

La Faculté de psychologie souhaite procéder à l'achat de 5 coffrets cadeau « week-end charme et saveurs » d'une valeur de (83,25€ HT) 99,90 € TTC destinés à indemniser par tirage au sort des participant(e)s à une étude scientifique menée par Camille Sanrey (étude visant à étudier les stéréotypes des individus à l'égard des troubles psychiques).

Ce choix d'indemnisation est effectué afin d'augmenter la probabilité que les individus invités à répondre à l'étude aillent au bout de l'étude et répondent de la manière la plus sérieuse possible, tout en rentrant dans le budget à disposition de la chercheuse sur sa dotation de Maître de conférences nouvellement nommée.

Total estimé de l'indemnisation : 416,25 € HT, soit 499,50 €TTC financé sur [O22RMC11]

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les indemnités forfaitaires de sujets d'expériences non médicales et non cliniques citées ci-dessus.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	7

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 14 décembre 2022

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT